

Plan du Benevolat/Volontariat Européen 2030

#BEV2030



Europe
for Citizens

Version approuvée - CEV GA, 14 Septembre 2021

PREAMBULE

L'initiative et le rôle de facilitateur du CEV, ainsi que de tous nos réseaux partenaires actifs dans le domaine du bénévolat/volontariat au niveau européen, ont été un élément crucial de la campagne de la société civile pour la réalisation de l'Année européenne du volontariat 2011. Ces réseaux ont formé l'"Alliance EYV 2011" et le CEV a été mandaté pour accueillir le Secrétariat pour la mise en œuvre du volet société civile de l'Année européenne du volontariat 2011¹.



#BEV2030

L'agenda politique de l'Alliance pour l'AEV 2011 sur le bénévolat/volontariat en Europe (Policy Agenda on Volunteering in Europe/PAVE)² fournit des recommandations pour un cadre politique européen plus efficient et plus efficace pour soutenir et promouvoir les bénévoles/volontaires, le bénévolat/volontariat, les organisations impliquant des bénévoles/volontaires et leurs partenaires. Les recommandations comprennent des propositions d'action faisant écho aux aspects de la politique du bénévolat/volontariat déjà identifiés comme nécessitant une attention particulière dans la décision du Conseil européen de 2009 sur l'AEV 2011 et dans la communication de la CE sur le bénévolat/volontariat 2012. Les recommandations de PAVE promeuvent et soutiennent le bénévolat/volontariat en tant que démonstration des valeurs européennes, en fournissant un véhicule pour une citoyenneté active et en contribuant à la croissance sociale et économique.

PAVE insiste sur la nécessité d'une approche partenariale impliquant toutes les parties prenantes qui continuent à œuvrer en faveur d'une infrastructure de bénévolat/volontariat constructive en Europe. Une telle infrastructure impliquerait des mécanismes de soutien appropriés et nécessaires pour les bénévoles/volontaires et les organisations impliquant des bénévoles/volontaires, y compris un financement approprié et durable. Elle devrait fournir des approches politiques cohérentes et transversales qui réduisent les obstacles au bénévolat/volontariat et impliquent le développement de cadres appropriés pour les bénévoles/volontaires et les organisations impliquant des bénévoles/volontaires, ce qui inclut la reconnaissance de leurs droits et responsabilités.

Les recommandations reflètent le fait qu'afin de fournir une base pour l'élaboration de politiques fondées sur des preuves, il est nécessaire d'améliorer la collecte de données sur la valeur et l'impact du bénévolat/volontariat en Europe. Ces données devraient tenir compte de la valeur économique et sociale du bénévolat/volontariat et les méthodologies de mesure devraient refléter la nature spécifique du bénévolat/volontariat afin de fournir des données fiables.

PAVE souligne également la nécessité d'améliorer l'accès aux données statistiques et aux autres informations concernant les possibilités de bénévolat/volontariat, en plus des principes communs convenus pour la fourniture d'un bénévolat/volontariat de qualité afin d'augmenter le taux, l'impact et la valeur du bénévolat/volontariat en Europe. Le fait que le bénévolat/volontariat de qualité résulte invariablement d'actions conjointes convenues d'un commun accord entre les parties prenantes et implique des partenariats multipartites solides et transparents, tout cela est reconnu. La reconnaissance des réalisations individuelles et collectives des bénévoles/volontaires est identifiée dans PAVE comme essentielle pour permettre aux bénévoles/volontaires de mieux appliquer les compétences et les connaissances démontrables acquises grâce au bénévolat/volontariat dans d'autres domaines de leur vie et donc d'accroître encore l'impact du volontariat. L'amélioration des mécanismes de reconnaissance de la contribution du bénévolat/volontariat aux processus d'apprentissage tout au long de la vie est recommandée comme solution. PAVE fournit, dans la section 1, un agenda pour le cadre politique, qui devait être développé pour assurer l'héritage de l'AEV 2011 en termes de recommandations politiques transversales aux différentes parties prenantes. Les sections suivantes, de deux à sept, fournissent des analyses et des recommandations plus détaillées en fonction des thèmes spécifiques de la politique du bénévolat/volontariat abordés en 2011.

¹ https://ec.europa.eu/citizenship/pdf/evy_final_report_en.pdf

² CEV, *Policy Agenda for Volunteering in Europe (PAVE)*, 2011

https://issuu.com/european_volunteer_centre/stacks/a5c3088353884ccc81d5b898a63908a9

Introduction

Le plan, organisé par rapport aux 5 concepts thématiques : l'engagement indépendant et ouvert; nouveaux bénévoles/volontaires et méthodes; l'émancipation; l'appréciation de la contribution; les ressources et la coordination, **servent d'orientation au CEV et aux autres parties prenantes concernées par le bénévolat/volontariat, surtout aux décideurs, à propos des mesures à prendre pour que le bénévolat/volontariat puisse atteindre son véritable potentiel. Il reconnaît qu'il existe différents contextes culturels et juridiques pour le volontariat en Europe et tient compte du fait que les résultats des suggestions incluses varient en fonction de cette variété de circonstances et de différents profils de volontariat, par exemple en ce qui concerne l'âge, mais souligne que les valeurs et aspects communs d'indicateurs de qualité devraient être communs**

L'approche adoptée pour le **Plan directeur du bénévolat/volontariat européen 2030 est complémentaire de celle adoptée il y a dix ans pour le PAVE**. À l'époque, nous devions, et nous l'avons fait, nous concentrer sur des sujets tels que la qualité des bénévoles/volontaires, la gestion des bénévoles/volontaires et l'infrastructure des bénévoles/volontaires; cela nous a permis de comprendre ce que les différents pays et cultures au niveau européen comprennent à travers les différents domaines du bénévolat/volontariat et d'atteindre un niveau plus proche de compréhension commune. En 2021 et à l'horizon 2030, **nous nous concentrerons davantage sur le cœur et l'âme du bénévolat/volontariat : quelles valeurs sont exprimées par le bénévolat/volontariat** et comment le bénévolat/volontariat constitue une expression de la démocratie et de la solidarité.

Nous voulons faire comprendre aux décideurs politiques que les bénévoles/volontaires ne sont pas seulement une source de main-d'œuvre pour des tâches essentielles et significatives dans la société, mais qu'ils jouent un rôle important dans la cohésion sociale, les relations interpersonnelles et qu'ils ouvrent la voie à la concrétisation des valeurs européennes.

Depuis 2011, de nombreux pays ont développé des cadres juridiques plus solides et plus appropriés pour le bénévolat/volontariat et la culture du bénévolat/volontariat est mieux acceptée et comprise. PAVE a été un point de référence pour nombre de ces développements. En 2021, à l'occasion du 10e anniversaire de l'AEV 2011 et de la publication de PAVE, le Centre européen du volontariat (CEV) a préparé ce Plan directeur 2030 pour le bénévolat/volontariat européen. S'appuyant sur les points forts de PAVE, du rapport Mains Gentilles du CEV et des priorités politiques 5R³ et du rapport Valeur du Volontariat du CEV⁴, tout en intégrant des liens avec les ODD et en reconnaissant l'évolution du paysage entre 2011 et aujourd'hui, ce Blueprint servira d'outil de soutien et d'orientation supplémentaire pour toutes les parties prenantes souhaitant voir se réaliser le plein potentiel du bénévolat/volontariat en Europe.

En 2011, lorsque PAVE a été publié, les pleins conséquences de la crise économique de 2007 se faisaient sentir avec des mesures d'austérité et des taux de chômage élevés ayant un impact énorme sur la capacité et les demandes de bénévolat/volontariat⁵. La préparation du Plan d'action en 2020 s'est faite dans le contexte d'une autre crise - la pandémie de COVID19. Dès le premier jour de la crise de la pandémie COVID19, les citoyens ont répondu en s'adaptant et en lançant de nombreuses initiatives de bénévolat/volontariat⁶. Cela a démontré, sans l'ombre d'un doute, l'importance des bénévoles/volontaires et d'une société civile dynamique et réactive, reflétant l'esprit d'une communauté résiliente et bienveillante.

Dans un contexte où, dans de nombreuses régions d'Europe, les bénévoles/volontaires, les organisations de bénévoles/volontaires et les organisations d'infrastructures de bénévolat/volontariat souffrent d'un manque d'investissement et de l'absence de soutien public et étatique ces derniers temps, cette situation sans précédent a souligné plus que jamais à quel point les bénévoles/volontaires de tout âge sont essentiels à notre société, en particulier en tant que partenaire clé des décideurs politiques locaux au niveau des municipalités. Dans le cadre du processus de redressement post-crise, le CEV a appelé les décideurs politiques à "passer à la vitesse supérieure" en ce qui concerne les politiques et programmes de bénévolat/volontariat, expliquant que ce "changement de vitesse" devrait inclure une concentration, une intensité et une rapidité accrues dans les investissements et dans le développement de partenariats avec les organisations impliquant des bénévoles/volontaires et des infrastructures de bénévolat/volontariat. Le CEV estime que cela conduirait à une situation qui reflèterait plus correctement l'importance de l'énergie, de l'expertise et de l'engagement des bénévoles/volontaires pour la santé, le bien-être et la solidarité en Europe, tout en évitant l'exploitation des bénévoles/volontaires dans des contextes à but lucratif. Ce plan d'action explique le pourquoi de ce qui est envisagé, et quelles mesures doivent être prises par les différentes parties prenantes pour que cela devienne une réalité d'ici 2030.

Ce plan d'action, organisé autour de 5 concepts thématiques : Engagement indépendant et inclusif ; nouveaux bénévoles/volontaires et méthodes ; responsabilisation ; appréciation de la contribution ; ressources et coordination, **sert de guide au CEV et aux autres parties prenantes concernées par le bénévolat/volontariat, notamment les décideurs politiques, concernant les mesures à prendre pour que le bénévolat/volontariat atteigne son véritable potentiel.**

#BEV2030

³CEV, "Helping Hands" : un espoir pour l'Europe ! Rapport de conférence, 8-9 octobre 2015, p.3

https://df2253af-c034-4026-aac2-5d1c91f60490.filesusr.com/ugd/3ec99c_d09820abb77847678d0cc98dc8a3e0fc.pdf

⁴CEV, "Valoriser le bénévolat" Rapport de conférence du Centre européen du bénévolat, 21 novembre 2019, <https://www.europeanvolunteercentre.org/conferences-reports>

⁵CEV, Agenda politique pour le volontariat en Europe (PAVE), 2011, p.6

⁶CEV, Volontaires en solidarité COVID-19, juin 2020. https://df2253af-c034-4026-aac2-5d1c91f60490.filesusr.com/ugd/3ec99c_eed2c2f10db04406afd31596f28152d5.pdf

1. L'engagement indépendant et ouvert à tous

1.1 L'ENGAGEMENT DÉMOCRATIQUE

Le bénévolat/volontariat est une **composante essentielle de la démocratie européenne** et une expression des valeurs européennes. L'engagement actif des citoyens, tant dans des actions pratiques que dans l'élaboration de politiques conduisant à un changement systémique, est crucial.

Les décideurs politiques devraient :

1.1.1 mettre en œuvre dans son intégralité l'article 11 du "Traité de Lisbonne"⁷ concernant les systèmes structurés.

le dialogue avec la société civile européenne.

1.1.2 identifier les partenaires de la société civile qui sont experts en matière de bénévolat/volontariat et engager avec eux un dialogue structuré et régulier sur toutes les questions liées aux bénévoles/volontaires et au bénévolat/volontariat et ayant un impact sur ceux-ci.

1.2 LA DIGNITÉ ET LA LIBERTÉ

La contribution des bénévoles/volontaires devrait être acceptée comme un élément clé de l'effort collectif et comme **partenaire de confiance pour la cohésion sociale**. Les bénévoles/volontaires devraient être considérés comme des acteurs de leur propre destin, s'engageant dans la démocratie participative aux côtés de la démocratie représentative pour améliorer la qualité de vie de tous. Non seulement en termes de services matériels mais aussi, et surtout, en ce qui concerne les liens humains et les connexions entre les personnes dans un esprit de respect mutuel, de reconnaissance et de la liberté d'être différent qu'il apporte. Le volontariat pour contribuer à la justice sociale et parvenir à une société plus juste doit être fondé sur les valeurs européennes et être ouvert, inclusif et accessible à tous

Les décideurs politiques devraient:

1.2.1 veiller à ce que les organisations de bénévoles/volontaires soient toujours incluses dans la conception et la mise en œuvre des politiques de cohésion sociale.

1.2.2. s'assurer que les principes de base du bénévolat/volontariat sont protégés.

Les décideurs politiques devraient protéger et soutenir le pouvoir du bénévolat/volontariat car le bénévolat/volontariat;

- Joue un rôle critique dans le processus de récupération après du COVID19;
- Contribution essentielle à la Conférence sur l'avenir de l'Europe;
- Garant des communautés résilientes et durables;
- Expression des valeurs européennes.
- Un impact positif sur les générations futures

#BEV2030

⁷Article 11, paragraphe 1, du TUE : "Les institutions donnent, par les moyens appropriés, aux citoyens et aux associations représentatives la possibilité de faire connaître et d'échanger publiquement leurs opinions dans tous les domaines d'action de l'Union."

⁸ Développement : Déclaration politique du Sommet sur les ODD, mai 2019

https://www.un.org/pga/73/wp-content/uploads/sites/53/2019/05/Zero-draft-Political-Declaration-HLPF-17.5.19_.pdf

1.3 TRANSPARENT ET DÉMOCRATIQUE FINANCEMENT D'ÉTAT

Un **financement public transparent et démocratiquement distribué** aux initiatives de bénévolat/volontariat démocratiques et inclusives est essentiel au développement d'un bénévolat/volontariat de qualité. L'absence de soutien de l'État à la société civile et aux bénévoles/volontaires laisse la possibilité aux individus et aux groupes malveillants de profiter des vulnérabilités des autres et de promouvoir leurs programmes idéologiques et politiques en relation avec la distribution des fonds. Lorsque ces programmes sont incompatibles avec les valeurs européennes et les droits de l'homme, cela entraîne des problèmes à long terme en matière de cohésion sociale, de sûreté et de sécurité pour tous.

Les décideurs politiques devraient :

- 1.3.1** fournir une variété de possibilités de financement appropriées à la fois pour les coûts principaux et les projets de tailles et d'étendues différentes.
- 1.3.2** permettre l'utilisation du temps des bénévoles pour le cofinancement/le cofinancement des subventions.
- 1.3.3** Attribuer des financements sur la base d'appels à propositions ouverts.
- 1.3.4** simplifier les procédures afin de faciliter les demandes de financement des organisations basées sur le bénévolat/volontariat et disposant de capacités limitées (peu ou pas de personnel rémunéré).

#BEV2030

1.4 L'USAGE COLLABORATIF DES RÉSEAUX

Une collaboration intersectorielle préexistante et basée sur la confiance s'est avérée cruciale pour permettre aux communautés de répondre aux demandes d'aide et d'assistance existantes et nouvelles. **Des structures démocratiques et inclusives qui soutiennent et encouragent le bénévolat/volontariat doivent être en place.** Afin de développer et de soutenir ces réseaux d'acteurs de différents secteurs et domaines, basés sur la reconnaissance et la confiance mutuelles à tous les niveaux, y compris local, régional, national et européen, un financement public adéquat et approprié devrait être mis à disposition^{9 10 11}.

Les décideurs politiques devraient :

- 1.4.1** garantir que les centres de bénévolat/volontariat à but non lucratif reçoivent un financement public suffisant.
- 1.4.2** s'engager auprès des centres de bénévolat/volontariat à but non lucratif pour leur contribution à l'élaboration et à la conception des politiques en tant qu'experts dans le domaine et pas seulement en tant que partenaires de mise en œuvre.
- 1.4.3** organiser régulièrement des réunions intersectorielles et encourager et faciliter la co-création de solutions entre les acteurs de différents domaines et secteurs en exploitant tout le potentiel des bénévoles/volontaires et de leurs organisations.

⁹CEV, Agenda politique pour le volontariat en Europe (PAVE), 2011

¹⁰CEV, Le volontariat pour des sociétés plus fortes grâce à l'innovation et à la collaboration intersectorielle : Messages de Copenhague, mai 2012
<https://www.europeanvolunteercentre.org/volunteering-strongersociety>

¹¹CEV, Cahiers d'exercices EVEN du réseau européen du volontariat des employés

https://issuu.com/european_volunteer_centre/stacks/760918f70a7043da80a5ec55d148a218

1.5 LE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTÉ LOCALE

Comme le souligne le concours de la Capitale européenne du bénévolat, une **bonne collaboration intersectorielle au niveau local** entre les secteurs publics et privés (à but lucratif et non lucratif¹²), pour des communautés de toutes tailles et de toutes situations, crée un fort potentiel en tant que moteur de la création de valeur qui est cruciale pour le développement durable, ainsi que pour la préparation aux catastrophes et la réduction des risques. Cette collaboration permet aux différentes parties prenantes de faire face ensemble aux menaces et de contribuer à des solutions communes et durables aux défis actuels et futurs.

Les décideurs politiques devraient :

1.5.1 reconnaître le rôle spécifique des acteurs du secteur public au niveau local pour faciliter et permettre ce processus, et que la création d'un environnement propice à une collaboration intersectorielle constructive est cruciale dans ce processus.

1.5.2 veiller à ce que la co-création de politiques devienne la norme et que les possibilités offertes par les processus décisionnels participatifs soient pleinement explorées et exploitées.

1.5.3 accorder une attention particulière aux liens avec le secteur à but non lucratif et s'efforcer de comprendre toute la valeur ajoutée de la contribution de cette partie du secteur privé.

1.6 COOPÉRATION TRANSNATIONALE & SOLIDARITÉ

Partout dans le monde, nous assistons à l'augmentation du militantisme et du bénévolat qui traversent les frontières et mettent en relation des personnes motivées pour répondre aux défis mondiaux tels que le changement climatique, les migrations et la pandémie de COVID-19. Tout cela a **réaffirmé l'importance de la solidarité au-delà des frontières comme moyen de relever les défis communs, les inégalités et de protéger et soutenir les personnes vulnérables.**

Les décideurs politiques devraient :

1.6.1 reconnaître que les bénévoles/volontaires sont une force importante pour atteindre les Objectifs Mondiaux de Développement Durable (ODD).

1.6.2 fournir des fonds appropriés aux réseaux européens qui se consacrent au soutien et à la promotion du bénévolat/volontariat et qui apportent une valeur ajoutée claire à ces objectifs en reflétant pleinement ce rôle crucial.

1.6.3. soutenir les établissements d'enseignement, les organisations de développement du bénévolat/volontariat et les organisations impliquant des bénévoles/volontaires et renforcer leur capacité à promouvoir et à mettre en œuvre la solidarité mondiale et les objectifs de développement durable (ODD), en rendant explicite le lien entre les activités de bénévolat/volontariat et les 17 objectifs.

1.6.4 faciliter et encourager les programmes d'échange de bénévoles/volontaires et le partage de l'expérience et de la pratique du développement du bénévolat/volontariat en Europe et l'apprentissage que nous donnent les autres.

1.6.5 s'assurer que leurs autorités statistiques rendent visible la contribution du bénévolat/volontariat à l'Agenda 2030 de l'ONU en incluant les contributions des bénévoles/volontaires dans les Examens Nationaux Volontaires (ENV) pour les ODD.

#BEV2030

2. Nouveaux bénévoles/volontaires et méthodes :

Afin de répondre au nombre croissant de citoyens désireux d'offrir leur temps et leur expertise en tant que bénévoles et de répondre à leurs besoins changeants:

- l'accès à la participation des bénévoles/volontaires doit être amélioré et augmenté en termes de portée et de qualité.
- le potentiel d'engagement bénévole de personnes de tous âges et de tous horizons devrait être exploré et mis en œuvre dans des cadres innovants et flexibles ouvrant de nouvelles possibilités;
- les principes de qualité du bénévolat/volontariat doivent rester au centre de tous les développements¹³, tout comme les tendances générales ayant un impact sur l'ensemble de la société civile, telles que identifiées par le Comité économique et social européen (CESE)¹⁴.
- le bénévolat/volontariat ne doit pas remplacer l'emploi rémunéré et l'équilibre entre les responsabilités de l'État et celles des organisations de bénévoles/volontaires concernant les questions de chômage et de taux d'employabilité doit être soigneusement examiné.
- le potentiel du bénévolat/volontariat des employés devrait être davantage exploité et développé.

2.1 LE BÉNÉVOLAT/VOLONTARIAT NON FORMEL

La numérisation et les réseaux sociaux ont facilité l'augmentation du nombre d'activités de bénévolat/volontariat non formelles. Outre le fait qu'elles apportent des réponses souples et immédiates aux besoins de la société, ces activités revêtent une importance supplémentaire dans la mesure où elles entretiennent un sentiment d'appartenance et de solidarité entre des personnes confrontées à des défis communs. **En particulier en temps de crise, le bénévolat/volontariat spontané peut constituer une ressource essentielle pour la résilience des communautés.** Si l'augmentation de l'engagement informel et spontané apporte de nouvelles dynamiques et de nombreux avantages, elle ouvre également la voie à des idées et des actions qui ne sont pas toujours véritablement fondées sur les vrais besoins de la société et qui peuvent causer plus de mal que de bien.

Les décideurs politiques devraient :

2.1.1 être conscients que si l'augmentation de l'engagement informel et spontané apporte une nouvelle dynamique et de nombreux avantages, elle ouvre également la voie à des idées et à des actions qui ne sont pas toujours véritablement fondées sur les vrais besoins de la société et peuvent causer plus de mal que de bien.

2.1.2 s'engager avec les partenaires à trouver les meilleurs modèles pour capitaliser sur le potentiel de ce type d'engagement en réalisant des synergies avec des formes plus organisées d'engagement communautaire et de réponse collective afin d'éviter le chevauchement et la duplication des efforts et de contribuer à des initiatives durables qui sont véritablement fondées sur les besoins.

2.1.3 reconnaître l'importance du renforcement des réseaux d'entraide et de solidarité en tant que composante importante et essentielle des stratégies de soutien au bénévolat/volontariat, en particulier pour les communautés isolées et vulnérables.

2.1.4 soutenir les organisations d'infrastructure du bénévolat/volontariat afin qu'elles aient la capacité de soutenir et d'orienter ces nouvelles formes de bénévolat/volontariat.

#BEV2030

¹³CEV, Agenda politique pour le volontariat en Europe (PAVE), 2011, Section 2, pp.20-22

¹⁴ CEV, Le volontariat pour des sociétés plus fortes grâce à l'innovation et à la collaboration intersectorielle : Messages de Copenhague, mai 2012
<https://www.europeanvolunteercentre.org/volunteering-strongersociety>

2.2 NUMÉRISATION

La technologie numérique peut être utilisée pour faciliter l'accès au bénévolat/volontariat et en améliorer la qualité. Le développement numérique a montré son potentiel pour mobiliser davantage de participation et soutenir les mouvements sociaux. Le volontariat en ligne a montré l'importance de la numérisation comme moyen essentiel de répondre à de nombreux besoins dans nos sociétés actuelles. Si l'accès à l'information, aux médias sociaux et aux réseaux a rendu le bénévolat/volontariat accessible à un plus grand nombre de personnes et peut élargir l'espace des possibilités de bénévolat/volontariat, il peut aussi représenter un obstacle pour les personnes qui n'ont pas accès aux moyens et/ou aux compétences numériques. Soutenir l'autonomisation numérique responsable dans les organisations de bénévolat/volontariat est l'un des principaux moyens d'accroître le potentiel du bénévolat/volontariat, mais **il faut veiller à ce que les différences d'accès aux outils et aux données numériques n'entraînent pas d'autres inégalités dans l'accès au bénévolat/volontariat ou le soutien aux bénévoles/volontaires**¹⁵.

Les décideurs politiques devraient :

2.2.1 comprendre pleinement que les organisations de bénévolat/volontariat peuvent jouer un rôle de plusieurs manières, par exemple en identifiant les besoins et en fournissant un accès en ligne par la mise à disposition de données et de matériel/logiciels, l'éducation à la culture numérique et à la pensée critique, etc.

2.2.2 s'assurer que les organisations de bénévoles/volontaires disposent des ressources nécessaires (connaissances, matériel et soutien technique) pour soutenir pleinement leurs bénévoles/volontaires dans leurs activités (en ligne et hors ligne).

2.2.3 écouter les besoins des organisations et maintenir un équilibre approprié entre le soutien aux opportunités de bénévolat/volontariat en ligne et hors ligne. .

#BEV2030

¹⁵CEV, Lignes directrices pour le volontariat en ligne, novembre 2019, https://df2253af-c034-4026-aac2-5d1c91f60490.filesusr.com/ugd/3ec99c_0ee09c8d7b7a4715bc1fdd5d66086378.pdf

2.3 QUALITÉ POUR DE NOUVEAUX MODES D'ENGAGEMENT

Pour garantir des expériences de bénévolat/volontariat de qualité aux nouveaux bénévoles/volontaires, ceux-ci doivent être formés à leur rôle en veillant à tout moment à les aider à comprendre comment le bénévolat/volontariat contribue au bien commun. En particulier lorsqu'ils sont formés et/ou préparés au bénévolat/volontariat lors d'événements¹⁶ ou pour d'autres opportunités sporadiques, les bénévoles/volontaires doivent être équipés des connaissances et des outils nécessaires pour identifier les opportunités qui pourraient être considérées comme des rôles remplaçant des emplois plutôt que comme de véritables rôles de bénévolat/volontariat. Ils devraient également être aidés à tirer parti de ces expériences de bénévolat/volontariat pour s'engager à plus long terme dans des causes qu'ils souhaitent soutenir, s'ils le souhaitent. Il convient également de souligner l'importance de la **solidarité comme principale motivation au cœur de leur action**, ainsi que d'autres facteurs de motivation qui sont personnels aux bénévoles/volontaires individuels.

Les décideurs politiques devraient :

- 2.3.1** observer une augmentation de l'offre et de la demande de "volontourisme", c'est-à-dire d'opportunités de bénévolat/volontariat dans le cadre de l'objectif principal du voyage ou pendant le voyage.
- 2.3.2** contribuer à garantir un bénévolat/volontariat en ligne de qualité en encourageant les bénévoles/volontaires et les organisations à suivre les lignes directrices du CEV pour le bénévolat/volontariat en ligne¹⁸.
- 2.3.3** s'assurer que chaque bénévole/volontaire dispose d'un point d'information ou de référence approprié et accessible pour canaliser ses questions et ses suggestions.

2.4 NOUVELLES SITUATIONS D'EMPLOI

L'évolution des réglementations en matière d'emploi et des cultures de travail conduit à une nouvelle réalité de l'emploi, avec plus de flexibilité pour certains, mais aussi des heures de travail rémunérées plus imprévisibles et variables pour d'autres.

Les décideurs politiques devraient :

- 2.4.1** soutenir les organisations de bénévoles/volontaires et leur permettre de s'adapter afin d'offrir des possibilités de bénévolat/volontariat qui correspondent à l'évolution des conditions et des horaires de travail et d'emploi. Cela garantira que l'engagement des bénévoles/volontaires peut être organisé de manière inclusive, permettant aux organisations de remplir leurs missions avec le soutien du plus grand nombre de bénévoles/volontaires possible.
- 2.4.2** soutenir et permettre aux organisations d'infrastructure de bénévolat/volontariat de veiller à ce que le soutien qu'elles offrent aux bénévoles/volontaires potentiels et existants soit fourni d'une manière qui tienne compte de ces nouvelles situations d'emploi.
- 2.4.3** soutenir l'idée que chaque citoyen européen devrait disposer de l'équivalent de 4 jours de congé civique par an pour accomplir ses droits et devoirs de citoyen, y compris le bénévolat/volontariat.

#BEV2030

¹⁶Kit d'outils pour le volontariat dans les événements CEV 2020

https://df2253af-c034-4026-aac2-5d1c91f60490.filesusr.com/ugd/3ec99c_f6fe501a4dc146ffb4c5c135bb3a10af.pdf

¹⁷CEV, Agenda politique pour le volontariat en Europe (PAVE), 2011, Section 2

¹⁸Directives pour le volontariat en ligne CEV 2019

https://df2253af-c034-4026-aac2-5d1c91f60490.filesusr.com/ugd/3ec99c_0ee09c8d7b7a4715bc1 added5d66086378.pdf

2.5 SYNERGIES DE LA POLITIQUE DE BIEN-ÊTRE ET DE SANTÉ

Les personnes qui demandent des allocations ou tout autre type d'aide publique, comme les processus d'intégration des nouveaux arrivants, ne devraient pas être exclues ou empêchées de faire du bénévolat. **Le bénévolat/volontariat ne devrait pas être utilisé abusivement par les autorités publiques** comme un outil obligatoire pour ramener les gens au travail, le bénévolat/volontariat devrait être basé sur la volonté propre d'une personne et ne devrait pas être exigé par les autorités publiques comme une conditionnalité pour tout soutien ou considération.

19 20

Les décideurs politiques devraient :

2.5.1 veiller à ce que l'inclusion du bénévolat/volontariat dans les programmes de prescription sociale fasse l'objet d'une recherche et d'une réflexion approfondies, avec des données collectées à partir de certaines expériences étroitement contrôlées, avant d'être soumise à une diffusion et une mise en œuvre plus larges et plus importantes. La caractéristique essentielle du choix et du libre arbitre du bénévolat doit être maintenue.

2.5.2 garantir que, lorsqu'elles cherchent à s'engager dans le bénévolat/volontariat, les personnes bénéficiant d'une allocation ou de toute autre aide publique n'ont aucune démarche supplémentaire à effectuer par rapport à celles qui n'en bénéficient pas.

2.6 VOLONTOURISME

On observe une augmentation de l'offre et de la demande de "volontourisme", c'est-à-dire d'opportunités de bénévolat/volontariat dans le cadre de l'objectif principal du voyage ou pendant le voyage.

Les décideurs politiques devraient :

2.6.1 suivre la croissance et réglementer le secteur afin de garantir des expériences de bénévolat/volontariat de qualité qui apportent un avantage supplémentaire mesurable au bien commun et à la communauté locale.

2.6.2 veiller à ce que les citoyens qui envisagent le modèle du tourisme bénévole/volontaire comme moyen de s'engager en tant que bénévole aient accès à l'information afin de prendre des décisions éclairées pour choisir des expériences de qualité.

2.6.3 mettre en œuvre de grandes campagnes de sensibilisation du public aux enjeux du volontourisme - les dommages qu'il peut causer et les indicateurs de qualité.

#BEV2030

²⁰CEV, Agenda politique pour le volontariat en Europe (PAVE), 2011, Section 4

²¹CEV, Volontourism : Une évaluation critique et des recommandations pour l'avenir, août 2018,

https://df2253af-c034-4026-aac2-5d1c91f60490.filesusr.com/ugd/3ec99c_b21d625c94aa47119b843c3b662ffe6d.pdf.

¹⁹CEV, le volontariat et son impact sur les prestations sociales en Europe, trouvé dans Déclarations politiques du CEV sur les questions de volontariat en Europe, p.11, https://df2253af-c034-4026-aac2-5d1c91f60490.filesusr.com/ugd/3ec99c_f42f0ea769a54ffca5de340a31f836d0.pdf.

3. AUTOMISATION

Les communautés prospères au niveau local sont souvent caractérisées par des **liens interpersonnels forts, souvent établis dans le cadre d'initiatives basées sur le bénévolat/volontariat et dirigées par des bénévoles/volontaires**. Si l'on veut continuer à répondre aux besoins, à combattre la discrimination et la marginalisation, et à défendre les droits de l'homme, il faudra donner à un plus grand nombre de citoyens issus de réalités et de milieux divers les moyens de s'engager activement en tant que bénévoles/volontaires pour se soutenir et soutenir les autres.

3.1 RENDRE POSSIBLE

Lorsque les informations sur le bénévolat/volontariat et l'accès à celui-ci sont accrues en volume et en qualité, les citoyens peuvent mieux comprendre l'importance et le pouvoir du bénévolat/volontariat, ce qui ajoute à la richesse et à la diversité de l'environnement du bénévolat/volontariat en Europe.

Les décideurs politiques devraient :

- 3.1.1** introduire plus largement l'éducation civique et l'apprentissage du service rendu dans les systèmes d'éducation formelle afin de sensibiliser au bénévolat/volontariat et à la société civile non seulement les enfants et les jeunes, mais aussi leurs réseaux plus larges de familles et d'amis.
- 3.1.2** protéger la nature "libre" du bénévolat/volontariat, par opposition aux parties obligatoires ou facultatives des systèmes d'éducation formelle qui servent à mettre les jeunes en contact avec la société civile et les situations de bénévolat/volontariat.
- 3.1.3** mettre en évidence la diversité en présentant les possibilités de faire du bénévolat dans un large éventail de domaines et de secteurs d'intérêt et de besoins.

3.2 INCLUSION

Les bénévoles/volontaires contribuent énormément à l'inclusion sociale, mais le bénévolat/volontariat lui-même doit devenir plus accessible à des personnes d'origines, d'âges et de situations personnelles différentes.

Les décideurs politiques devraient :

- 3.2.1** investir dans la recherche et la collecte de données qui peuvent informer sur le manque d'inclusion et les disparités dans le bénévolat/volontariat causés par des cadres juridiques restrictifs, par des préjugés ou des stéréotypes ou d'autres sources d'inégalité.
- 3.2.2** utiliser les données et les preuves des inégalités et du manque d'inclusion, qu'elles soient basées sur l'âge, l'ethnicité, le sexe, ou autres, comme base pour soutenir des activités et des politiques d'atténuation dans le cadre d'un plan d'action concret en collaboration avec les partenaires de la société civile.
- 3.2.3** collaborer avec les organisations de développement du bénévolat/volontariat et de participation des bénévoles/volontaires, ainsi qu'avec les initiatives dirigées par des bénévoles/volontaires, par le biais de politiques publiques et de financements²², pour les aider à donner l'exemple en matière de changement, afin de sensibiliser à la diversité et de la rendre visible, d'éliminer les obstacles psychologiques et physiques au bénévolat/volontariat, de développer des systèmes de soutien, de faire en sorte qu'elle devienne la norme.

#BEV2030

²²CEV, Boîte à outils du volontariat inclusif, mars 2019,

https://df2253af-c034-4026-aac2-5d1c91f60490.filesusr.com/ugd/3ec99c_38b45efe3d4c42a98e8e994da6ba4068.pdf

3.3 STABILITÉ ET DURABILITÉ

La capacité à fournir un impact de qualité, à long terme et durable, ainsi que des réponses appropriées aux besoins de la communauté, notamment ceux qui apparaissent soudainement dans les situations de crise, de manière flexible et coordonnée, exige que les **organisations de bénévolat/volontariat soient stables, bien établies et bien considérées non seulement dans la communauté, mais aussi et surtout par les autorités locales, régionales et nationales**

Les décideurs politiques devraient :

3.3.1 garantir un soutien et un encouragement appropriés au secteur du bénévolat/volontariat afin qu'il soit en mesure de fournir des réponses flexibles et innovantes aux besoins de la communauté, de se développer et d'être durable.

3.3.2 élaborer des stratégies appropriées de développement du bénévolat/volontariat, qui soient transversales pour les différents domaines et secteurs d'action²³.

3.3.3 faciliter et récompenser la mise en réseau et la coopération entre les organisations, les autorités publiques et les secteurs pour éviter que les organisations, en temps de crise, ne soient réticentes à collaborer.

3.3.4 Fournir un soutien ciblé aux initiatives dirigées par des bénévoles/volontaires qui sont nées de l'apparition ou de la soudaineté de besoins communautaires (tels que les crises COVID19 ou les tremblements de terre), afin qu'elles puissent continuer à exploiter l'énergie et l'enthousiasme générés, et ainsi continuer à répondre aux besoins de la société pendant la période de récupération post-crise et au-delà de la situation spécifique à laquelle elles répondaient si le besoin continue à se faire sentir.

3.3.5 garantir le soutien nécessaire aux initiatives plus établies basées sur le bénévolat/volontariat, et celui des organisations d'infrastructure de soutien au bénévolat/volontariat, afin d'assurer leur durabilité et en reconnaissance de leur rôle essentiel dans nos communautés et la société dans son ensemble.

3.4 CADRE JURIDIQUE ET POLITIQUE

Les cadres juridiques et politiques doivent être adaptés à la réalité de l'évolution des écosystèmes du bénévolat/volontariat.

L'évolution du bénévolat/volontariat est particulièrement visible dans la croissance des initiatives informelles et du bénévolat/volontariat en ligne où le bénévolat/volontariat joue un rôle particulier en donnant une voix aux groupes exclus et/ou les moyens de faire campagne pour une cause et/ou le développement d'initiatives d'aide mutuelle.

Les décideurs politiques devraient :

3.4.1 veiller à ce que les cadres juridiques du bénévolat/volontariat soient adaptés et évoluent pour tenir compte de cette évolution et d'autres changements sociétaux et comportementaux. De cette façon, en plus de l'engagement plus formel et structuré sur lequel les cadres juridiques sont souvent axés, ils seront plus aptes à faciliter et à permettre différentes formes d'engagement bénévole/volontaire, plutôt que de restreindre l'engagement comme cela peut être le cas actuellement, libérant ainsi un potentiel supplémentaire²⁴.

3.4.2 garantir que les cadres juridiques du bénévolat/volontariat sont adaptés à l'objectif visé et faciles à comprendre, à mettre en œuvre et à évaluer par les bénévoles/volontaires individuels, les organisations et les autorités de contrôle.

3.4.3 veiller à ce que les cadres juridiques du bénévolat/volontariat reconnaissent et envisagent le bénévolat/volontariat fondé sur le rôle et le bénévolat/volontariat fondé sur la tâche, en assurant un bénévolat/volontariat de qualité dans tous les cas.

3.4.4 garantir que les cadres juridiques protègent la sécurité physique, mentale et sociale des bénévoles/volontaires et des bénéficiaires de leurs actions et que leur application est proportionnelle et réaliste pour les organisations de toutes tailles.

#BEV2030



²⁴CEV, Agenda politique pour le volontariat en Europe (PAVE), 2011, Section 3, pp.22-27

²³CEV, DEVS Développement de stratégies de volontariat européen, avril 2017 https://issuu.com/european_volunteer_centre/docs/devs-report_1

4. Appréciation de la contribution :

Les bénévoles/volontaires, les organisations impliquant des bénévoles/volontaires et les infrastructures de bénévoles/volontaires continuent à réaliser leur potentiel en tant que force pour le bien commun²⁵. **Pendant la crise du COVID19, un grand nombre de citoyens ont offert leur temps et leur expertise en tant que bénévoles/volontaires, mais il n'a pas toujours été possible de répartir les rôles.** Une approche plus globale de la politique du bénévolat/volontariat, avec une approche transversale, permettrait de mieux faire correspondre l'offre et la demande.

4.1 DÉFIS SOCIÉTAUX ET COMMUNICATION

Le bénévolat/volontariat apporte une réponse unique aux défis sociétaux et aux problèmes croissants et universels auxquels sont confrontés les citoyens, tels que les inégalités sociales et économiques, le rétrécissement de l'espace pour la société civile et la démocratie, le changement climatique, la solitude, la fracture numérique et la protection de la culture et du patrimoine culturel. **Les bénévoles/volontaires ne doivent pas être dépeints comme des "amateurs" jouant un rôle secondaire par rapport aux employés "professionnels", mais plutôt comme des personnes avec une approche complémentaire** apportant une valeur ajoutée en tant que ressource unique pour le développement durable et en tant qu'experts des défis rencontrés par les communautés avec lesquelles ils s'engagent et dans lesquelles ils s'engagent et des solutions possibles²⁶.

Les décideurs politiques devraient :

4.1.1 mettre tout en œuvre pour que cette contribution des bénévoles/volontaires soit mieux comprise et mise en valeur par eux-mêmes, les médias et la société dans son ensemble.

4.1.2 fournir et accroître les possibilités de reconnaissance publique de l'action des bénévoles, des citoyens et des associations par le biais de prix, de semaines du bénévolat, de festivals, etc.

4.2 AU-DELÀ DE LA PRESTATION DE SERVICES

Les bénévoles/volontaires, les organisations impliquant des bénévoles/volontaires et les organisations d'infrastructure du bénévolat/volontariat doivent être impliqués en tant que parties prenantes clés dans l'amélioration de la société et la réalisation de l'égalité des chances pour tous, et pas seulement en tant que prestataires de tâches et de services²⁷. Bien qu'il soit important d'avoir une tâche significative à entreprendre pendant le bénévolat/volontariat et d'avoir un impact significatif qui soit visible pour la communauté, les décideurs politiques devraient également comprendre, non seulement les résultats pratiques du bénévolat/volontariat, mais aussi le rôle que le bénévolat/volontariat a à jouer dans la cohésion sociale, dans les relations interpersonnelles, dans le rapprochement des personnes et le maintien de la communication et du dialogue entre nous et les autres - faisant des valeurs européennes une réalité.

Les décideurs politiques devraient :

4.2.1 mieux refléter, par des messages positifs et un discours appréciatif, l'importance des bénévoles/volontaires pour la qualité de vie, le bien-être et la solidarité en Europe.

4.2.2 veiller à ce que la contribution du bénévolat/volontariat à la réalisation des ODD soit incluse et dûment reconnue dans les Examens Nationaux du Volontariat (ENV).

#BEV2030

²⁵CEV, Agenda politique pour le volontariat en Europe (PAVE), 2011, 2011, Section 6, pp.36-38

²⁶CEV, "Valoriser le bénévolat" Rapport de conférence du Centre européen du bénévolat, 21 novembre 2019., https://df2253af-c034-4026-aac2-5d1c91f60490.filesusr.com/ugd/3ec99c_69f5f9b32e48433bad60a9ce6d111e63.pdf

²⁷CEV, Rapport VIEWSS Le bénévolat dans les services sociaux européens, 2014, https://issuu.com/european_volunteer_centre/docs/viewss-report

4.3 VALIDATION DE L'APPRENTISSAGE

Le bénévolat/volontariat qui offre un cadre unique pour l'éducation civique, est un espace important pour l'acquisition de compétences, l'apprentissage et le développement personnel, c'est-à-dire un complément à l'emploi et aux possibilités d'éducation et de formation formelles, et non une alternative.

Les décideurs politiques devraient :

4.3.1 comprendre que les organisations de la société civile peuvent souvent être des lieux appropriés pour un apprentissage structuré et une expérience professionnelle, et que les dirigeants des OSC devraient être formés et soutenus par des ressources pour jouer ce rôle en soutenant les stagiaires et les autres personnes en stage, lorsqu'un parcours et des objectifs d'apprentissage clairs sont en place²⁸.

4.3.2 être pleinement conscients que ce soutien doit être séparé des actions de soutien et de gestion des bénévoles/volontaires et de l'aide qui leur est offerte pour identifier, documenter et certifier leur apprentissage **si le bénévole/volontaire le souhaite** par le biais des processus de validation de l'apprentissage non formel et informel²⁹.

4.3.3 soutenir les efforts de partage et de reconnaissance d'outils communs au niveau européen pour la validation des compétences acquises par le bénévolat/volontariat.

4.3.4 aider les employeurs à comprendre et à valoriser les aptitudes et les compétences acquises par le bénévolat/volontariat pour leurs employés actuels et futurs dans les processus de développement des ressources humaines et de recrutement.

4.4 RECHERCHE ET MESURE

Le manque persistant de coordination au niveau de l'UE en ce qui concerne les programmes, les politiques et la collecte de données sur le bénévolat/volontariat rend impossible une évaluation et une mesure réalistes du véritable effet transformateur du bénévolat/volontariat en Europe, ainsi que de la valeur du bénévolat/volontariat telle qu'indiquée au chapitre 6 de PAVE³⁰, et par conséquent l'élaboration de politiques efficaces et durables, fondées sur des données probantes³¹. Une situation qui rend les budgets du bénévolat/volontariat à tous les niveaux administratifs et dans tous les domaines facilement, et de plus en plus vulnérables, aux réductions.

Les décideurs politiques devraient :

4.4.1 travailler avec des partenaires pour s'assurer que des données plus fiables et comparables sur le bénévolat/volontariat sont collectées dans les différents pays européens, qui contribuent également à comprendre la contribution des bénévoles/volontaires à la réalisation des ODD.

4.4.2 veiller à ce que la mesure de la valeur du bénévolat/volontariat soit effectuée selon l'approche "au-delà du PIB" et ne se limite pas aux statistiques sur la valeur économique, mais tiennent également compte de la contribution au bien-être personnel, à la santé, à la sécurité, aux liens sociaux et à l'engagement civique, comme le montrent les enquêtes européennes sur la qualité de vie, les enquêtes harmonisées sur l'emploi du temps et les SILC (statistiques sur le revenu et les conditions de vie).

4.4.3 reconnaître que les lignes directrices de l'OIT pour la mesure de la valeur économique du bénévolat/volontariat constituent une ressource importante fondée sur des critères de collecte de données solides approuvés par des professionnels et des agences de statistiques du monde entier et soutenir les efforts visant à mettre à jour les lignes directrices afin de tenir compte de l'approche actuelle de l'Organisation internationale du Travail - OIT en matière de collecte de données sur le travail rémunéré et non rémunéré.

4.4.5 contribuer à donner aux organisations de bénévolat/volontariat les moyens de travailler avec des agences de statistiques, des instituts de recherche, des experts et des organisations d'experts pour identifier, quantifier et enregistrer la contribution du bénévolat/volontariat au capital social et humain et à la réalisation des ODD.

4.4.6 avec les organisations de bénévoles/volontaires, partager les données pertinentes sur le bénévolat/volontariat sur le portail de connaissances du programme Volontaire des Nations Unies - VNU afin de dresser la carte mondiale et comparative du bénévolat/volontariat.

#BEV2030

²⁸CEV, Déclarations politiques sur les questions de volontariat en Europe, Garantie pour la jeunesse, p.2

https://df2253af-c034-4026-aac2-5d1c91f60490.filesusr.com/ugd/3ec99c_f42f0ea769a54ffca5de340a31f836d0.pdf

²⁹Garantie pour la jeunesse dans les déclarations politiques, et Job Bridge, Rapport d'inventaire : L'état des lieux de la validation dans le secteur associatif en Europe, octobre, 2019

https://job-bridge.eu/wp-content/uploads/2020/07/Job-Bridge_Stocktaking-Report_Layout_Final.pdf

³⁰CEV, Agenda politique pour le volontariat en Europe (PAVE) 2011 (Chapitre 6) https://issuu.com/european_volunteer_centre/stacks/a5c3088353884ccc81d5b898a63908a9

³¹<https://www.eesc.europa.eu/en/our-work/opinions-information-reports/opinions/statistical-tools-measuring-volunteering>

5. Ressources et coordination :

Il convient de veiller à ce que les organisations soient dans une position plus sûre pour contribuer efficacement aux processus de rétablissement et à la résilience future. Il **faudrait comprendre que la compassion, l'altruisme, la générosité et la solidarité qui sous-tendent le bénévolat/volontariat s'inscrivent dans un contexte, et que ce contexte doit être favorable.**

5.1 Ressources

Le financement public devrait refléter le coût réel du bénévolat/volontariat, la valeur réelle de la contribution des bénévoles/volontaires et les besoins des organisations d'infrastructure qui assurent : l'offre d'opportunités de bénévolat/volontariat de qualité ; le soutien aux bénévoles/volontaires (comme la formation, le conseil, l'évaluation etc.) ; l'adéquation entre l'offre et la demande de bénévolat/volontariat ; le renforcement des capacités et l'échange de bonnes pratiques entre les organisations impliquées dans le bénévolat/volontariat ; l'élimination des obstacles au bénévolat/volontariat ; la sensibilisation à la valeur du bénévolat/volontariat pour l'individu et la société ; l'influence de l'environnement politique dans les domaines où le bénévolat/volontariat a lieu afin de créer un environnement favorable à l'épanouissement du bénévolat/volontariat (PAVE 2011).

Les décideurs politiques devraient :

5.1.1 veiller à ce que les financements et autres aides soient alloués de manière équitable et suffisamment souple pour correspondre à la flexibilité des réponses aux besoins qui est souvent requise par les organisations de bénévolat/volontariat³².

5.1.2 veiller à ce que les fonds publics soient accessibles à toutes les organisations de la société civile qui respectent les droits de l'homme et les valeurs européennes, par le biais d'appels à propositions ouverts, et le financement des organisations d'infrastructures de bénévolat devrait également être augmenté et protégé³³.

5.1.3 considérer les formes de soutien aux associations également à travers des systèmes de mesure d'impact, en arrivant à ce que l'on appelle le "paiement par les résultats" dans lequel les résultats sont l'impact positif que l'association réalise dans un lieu spécifique pour le seul fait d'exister, de fonctionner et de participer à la vie de la communauté. Cela génère un résultat qui ne peut pas être mesuré numériquement mais certainement une valeur en termes d'impact pour la communauté et cela pourrait guider les décisions de dépenses.

#BEV2030

³²CEV, Agenda politique pour le volontariat en Europe (PAVE) 2011, Section 2.1.1

³³CEV, Agenda politique pour le volontariat en Europe (PAVE), 2011, Section 4

5.2 RÉSILIENCE COMMUNAUTAIRE

Le bénévolat/volontariat est un élément important de la résilience des communautés. Il est donc crucial que le bénévolat/volontariat fasse partie intégrante de la planification communautaire de la prévention et de la réponse aux crises. Le bénévolat/volontariat en situation de crise nécessite une attention, une planification et une organisation particulière. Celle-ci doit être proportionnelle aux risques potentiels et tenir compte de l'ensemble des connaissances, des expériences et du potentiel du militantisme civique ainsi que des bénévoles/volontaires et du personnel de la société civile organisée.

Les décideurs politiques devraient :

5.2.1 inclure le bénévolat/volontariat comme partie intégrante de la planification communautaire pour la prévention et la réponse aux crises.

5.2.2 tenir compte du fait que le bénévolat/volontariat dans les situations de crise nécessite une attention, une planification et une organisation particulière et que celles-ci doivent être proportionnelles aux risques potentiels et tenir compte de l'ensemble des connaissances, des expériences et du potentiel du militantisme civique ainsi que des bénévoles/volontaires et du personnel de la société civile organisée.

5.2.3 garantir que les réponses aux crises avec le soutien des bénévoles/volontaires sont efficaces et efficientes en s'assurant que les structures de coordination et de soutien nécessaires au bénévolat/volontariat épisodique d'urgence sont prêtes à l'avance avec un soutien et un financement adéquat et approprié. Il convient de veiller à ce que ces structures et processus sont développés parallèlement à d'autres initiatives qui renforcent le sens de la communauté de manière plus transversale.

5.3 DES MANAGERS ET DES MENTORS BÉNÉVOLES

Les décideurs politiques devraient :

5.3.1 prévoir un financement pour le soutien à la formation et à l'engagement des gestionnaires de bénévoles/volontaires³⁴ et des mentors³⁵. Cela devrait inclure une approche plus ciblée et plus approfondie avec une vision à long terme dans le contexte d'une approche transversale, inter-domaines et intersectorielle plus large.

5.3.2 fournir des ressources pour permettre à l'organisation d'introduire et de maintenir une variété de mesures de soutien, en particulier pour les nouveaux bénévoles, telles que des programmes de mentorat intergénérationnel et d'autres approches de parrainage de bénévoles.

5.4 SÉCURITÉ PHYSIQUE, MENTALE ET SOCIALE

Les décideurs politiques devraient :

5.4.1 investir dans le développement de cours de gestion des bénévoles/volontaires et d'une certification comprenant les exigences de base et garantissant que tous les gestionnaires de bénévoles/volontaires sont formés à toutes les exigences légales, de santé et de sécurité applicables aux bénévoles/volontaires.

5.4.2 s'assurer que les bénévoles/volontaires bénéficient du soutien et de la protection nécessaires par le biais d'une assurance accidents et d'une assurance responsabilité civile appropriées.

5.4.3 développer des partenariats de financement pour le financement de l'assurance des bénévoles/volontaires et travailler avec les fournisseurs d'assurance pour développer des produits de marché qui fournissent une assurance aux bénévoles/volontaires indépendamment de leur situation et d'une manière inclusive.

#BEV2030

³⁴CEV, le gestionnaire des volontaires : La clé de l'excellence dans la gestion des bénévoles, Conférence, avril 2016., <http://conference.provobis.ro/>

³⁵CEV, SVE (Service Volontaire Européen) Realm, <https://www.europeanvolunteercentre.org/evs-realm>

5.5 SYSTÈMES DE CORRESPONDANCE EN LIGNE

Le maintien des mesures sanitaires et de distanciation physique, mises en place pour empêcher la propagation du virus COVID19 et protéger les personnes vulnérables, signifie qu'un certain nombre de bénévoles/volontaires réguliers, en particulier les personnes âgées ou celles ayant des problèmes de santé sous-jacents, ne reprendront pas leurs activités bénévoles antérieures et que les personnes ayant ces profils ne s'engageront pas comme nouveaux bénévoles/volontaires de la même manière qu'auparavant. Les services de mise en relation en ligne permettant de trouver de nouveaux bénévoles/volontaires pour remplir ces rôles peuvent sembler être une solution idéale.

Les décideurs politiques devraient :

5.5.1 comprendre que les systèmes de jumelage en ligne sont l'une des possibilités de donner aux bénévoles/volontaires l'accès aux opportunités d'engagement, mais que pour fournir une approche inclusive et de qualité, ils ne peuvent pas remplacer complètement le jumelage et le soutien physique.

5.5.2 si vous cherchez à financer ou à engager de tels systèmes dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de bénévolat/volontariat, veillez à ce qu'ils aient la capacité d'identifier et de faciliter des opportunités de qualité qui répondent à toutes les exigences légales (y compris celles liées à la sécurité des bénévoles/volontaires et des bénéficiaires et au GDPR) et à ce que les attentes des bénévoles/volontaires et des organisations soient gérées de manière à donner la priorité à l'impact positif sur la communauté et non aux objectifs et aux chiffres qui font les gros titres.

5.5.3 interdire la vente des données des personnes s'inscrivant sur les plateformes de mise en relation pour devenir bénévoles/volontaires.

5.6 CORPS EUROPÉEN DE SOLIDARITÉ & POLITIQUE EUROPÉENNE DE BÉNÉVOLAT/VOLONTARIAT

Le Corps Européen de Solidarité (CES) devrait être le point de départ d'une politique européenne plus large et plus complète en matière de bénévolat/volontariat. La proposition de la présidence allemande du Conseil de l'Union européenne (2020) de développer une plateforme pour le bénévolat/volontariat des personnes âgées devrait être considérée avec beaucoup d'attention et une analyse complète des besoins devrait être entreprise tout en garantissant les ressources supplémentaires nécessaires pour cette plateforme ou toute autre initiative similaire à développer.

Les décideurs politiques devraient :

5.6.1 veiller à ce que les politiques en matière de bénévolat/volontariat soient coordonnées entre les différents domaines d'action et qu'elles comprennent un soutien solide à une infrastructure de bénévolat/volontariat fonctionnelle, fondée sur le dialogue, la consultation et la collaboration intersectorielle. Cela devrait se faire à tous les niveaux de décision, y compris, et surtout, au niveau local, soutenu par un cadre européen et étayé par ce dernier.

5.6.2 veiller à ce que les spécificités et les besoins du secteur du bénévolat/volontariat soient pris en compte dans la période de récupération de COVID19, parallèlement à ceux des intérêts commerciaux.

#BEV2030

CONCLUSIONS

Le volontariat joue un rôle clé dans la vie des générations actuelles et futures en offrant des opportunités d'exprimer la solidarité ainsi que l'échange interculturel, l'apprentissage non formel et le développement des compétences, tout en soutenant des droits tels que la citoyenneté active et l'inclusion sociale. Le bénévolat/volontariat est un agent principal d'une véritable transformation sociale. Il soutient l'inclusion sociale³⁶ et la solidarité ; il étaye la citoyenneté active, la résilience des communautés et l'engagement social ; et il promeut les responsabilités partagées et les valeurs européennes. Dans le monde entier, nous assistons à l'augmentation de l'activisme et du bénévolat/volontariat qui traversent les frontières et relient les personnes motivées pour répondre aux défis mondiaux tels que le changement climatique , les sociétés vieillissantes, les migrations et la pandémie de COVID-19³⁷. Tout cela a réaffirmé l'importance de la solidarité au-delà des frontières comme moyen de relever les défis et les inégalités communs, ainsi que de protéger et de soutenir les personnes vulnérables. Le bénévolat/volontariat contribue au modèle social européen, à la sécurité, à la paix, à la cohésion et à la prospérité. Il fournit un cadre pour un récit constructif pour l'avenir de l'Europe comme alternative aux vues, idéologies et actions extrémistes et populistes, et peut contribuer à leur prévention³⁸. Le bénévolat/volontariat peut prévenir activement le discours de haine, promouvoir l'inclusion et la tolérance, contribuer à une approche intergénérationnelle et permettre aux citoyens d'être directement actifs dans le développement de l'Europe à laquelle ils aspirent.

Le CEV relie les efforts individuels et collectifs de bénévolat/volontariat pour promouvoir et défendre les droits et valeurs européens au contexte européen, et les stratégies de volontariat locales, régionales et nationales aux cadres politiques européens.

Le présent plan pour le bénévolat/volontariat européen à l'horizon 2030 aidera le CEV à établir des liens avec des partenaires à cette fin.

#BEV2030

³⁶https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Booklet_SWVR_Social_Inclusion.pdf

³⁷<https://www.unv.org/swvr>

³⁸CEV, Conférence politique : Promouvoir l'inclusion et prévenir l'extrémisme (PIPE), 13-14 octobre. 2016, https://df2253af-c034-4026-aac2-5d1c91f60490.filesusr.com/ugd/3ec99c_f45fe4a766b044abb47832f7ad23d2d5.pdf